



Commune de
SALLEBOEUF

Département de la Gironde

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois de septembre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Salleboeuf, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Nathalie MAVIEL, Maire,

Date de convocation : 06/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers représentés : 3

Etaient présents : AUBIN Maryse, AVINEN Marc, CARIA PENEDO COSTA Anne Marie, DEDIEU Damien, ECALE Jérémy, FALXA Régis, FERREIRA DA SILVA Carlos, GAUTHIER Catherine, IRIGARAY Olivier, JUILLET Christine, KERSAUDY Emmanuel, MAVIEL Nathalie, MOULENE Anne, PUJOL Guillaume, SLACHETKA Sophie, VERGEZ Stéphanie

Excusés ayant donné procuration : BEDAT Stéphanie à AUBIN Maryse, BOUSQUET Théo à MAVIEL Nathalie, LAPOUGE Christelle à VERGEZ Stéphanie

Secrétaire de séance : FERREIRA DA SILVA Carlos

D2023_071 - Délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de modification n°1 du PLU de Salleboeuf

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36, L. 153-41, R.153-20 et R.153-21 ;

VU le Schéma de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise ;

VU le PLU approuvé le 12 septembre 2011, et révisé le 2 mars 2020 ;

VU la délibération n°D2021-081 du 18 octobre 2021 portant prescription de la modification n°1 du PLU de Salleboeuf ;

VU la délibération D2022-001 du 17 janvier 2022 portant extension de l'objet de la modification n°1 du PLU ;

Vu la décision n°2022DKNA136 de la MRAe du 8 juillet 2022 ;

Vu l'avis n°2023ANA78 de la MRAe du 31 août 2023 ;

Vu le bilan de la concertation avec le public présenté par Madame le Maire,

Vu le projet de modification n°1 du PLU de Salleboeuf,

Par la délibération n° D2021-081 du 18/10/2021, la commune de Salleboeuf a engagé une modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.

Une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de modification du plan, les habitants, associations locales et les autres personnes concernées a été organisée selon les modalités suivantes :

- Articles sur le bulletin municipal de la commune
- Mise à disposition d'un registre en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Possibilité de présenter des observations par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@salleboeuf.fr

(Suite D2023_071)

La concertation a été mise en œuvre conformément aux modalités prévues dans la délibération de prescription.

En effet, un registre a été mis en place en mairie durant toute la durée de la concertation, auquel pouvaient être annexés les courriels et les courriers postaux susceptibles d'être adressés à Madame le Maire en lien avec cette procédure.

Après avoir entendu l'exposé sur la procédure menée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- APPROUVE le bilan de la concertation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Salleboeuf, tel qu'il est annexé à la présente,

- ARRÊTE le projet de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Salleboeuf, tel qu'il est annexé à la présente ;

Le projet de modification sera soumis pour avis aux personnes publiques associées visées par les articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Salleboeuf.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département. De plus, cette délibération sera mise en ligne sur le site de la commune.

Le Maire,

- sous sa responsabilité, certifie, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme, Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Nathalie MAVIEL

